

Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115, quai Jeanne d'Arc
80230 Saint-Valery-sur-Somme
03-22-26-60-40
www.gemel.org

Evaluation des labours de 2020 et Evolution des travaux depuis 2017

**au sein de la concession de culture de
végétaux marins
- baie de Somme -**



Labours réalisés au Hourdel en 2020

**Rapport du GEMEL n°20-006
13 mars 2020**

Travail réalisé avec le
soutien financier de :



**Mélanie Rocroy
Emma Becuwe
Jean-Denis Talleux**

Une concession est concédée à des fins de cultures marines aux ramasseurs de végétaux marins professionnels.

Elle est d'une superficie totale de 249 ha répartis en 4 zones (Tableau 1 et Figure 1).

Tableau 1 : Identification des noms et surfaces des zones de la concession de cultures marines

Zones de la concession	N° [12-47]	N° [31-34]	N° [45-39]	N° [57-41]
Localisation	Hourdel Ouest	Hourdel Est	Crotoy Sud	Crotoy Nord
Surface (ha)	83,46	56,84	61,40	47,40

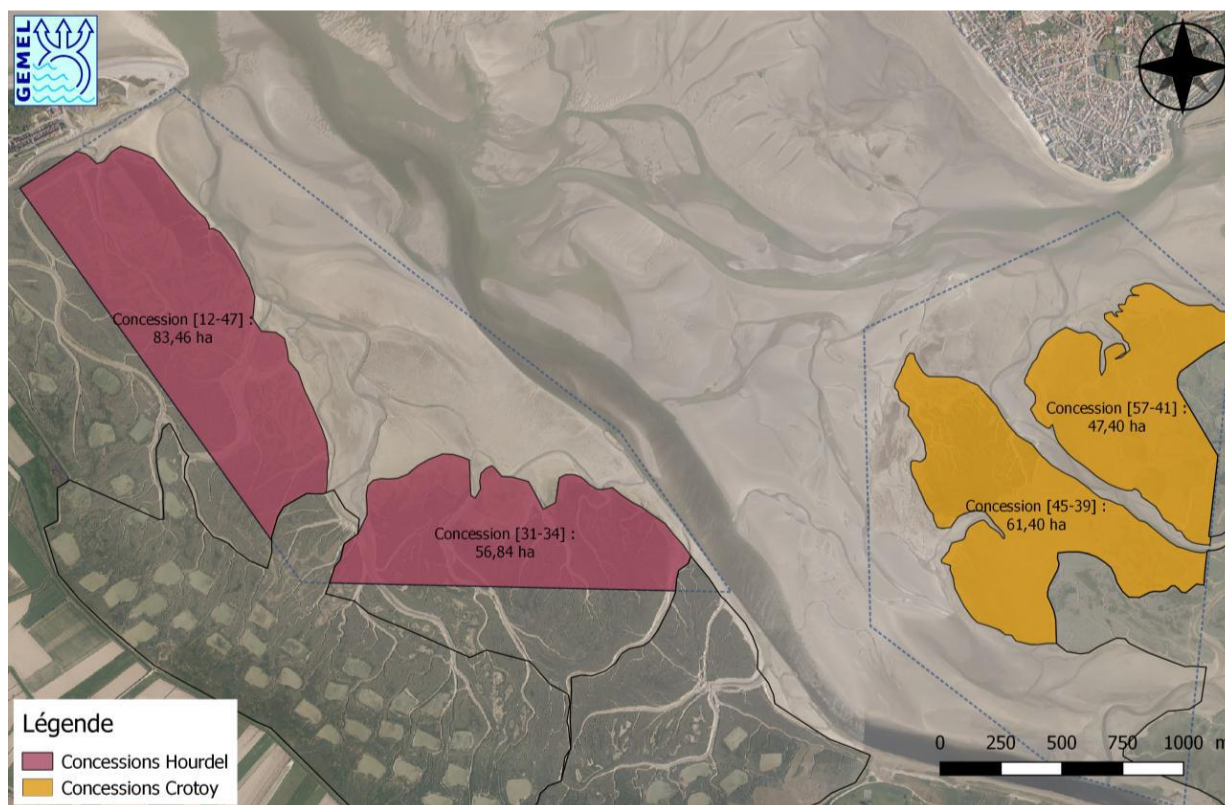


Figure 1 : Localisation de la concession de végétaux marins en baie de Somme pour 2017-2027

Le ramassage de la salicorne, soude et aster, poussant de manière naturelle et sauvage sur les quatre zones de la concession est manuel. Aucun engin motorisé n'est autorisé pour se rendre sur la concession.

Des travaux de labours durant la période hivernale sont nécessaires sur la concession afin de limiter la prolifération d'espèces invasives (type spartine) et de favoriser la pousse de la salicorne. Ils sont réalisés à l'aide d'un tracteur doté d'une chenillette et d'un rotavator permettant de retourner la végétation superficielle sur une profondeur maximale de 25 cm.

Les travaux de labours doivent impérativement avoir lieu au sein de la concession sur les zones les plus denses en spartine entre le 1er décembre et le 28 février.

Ils doivent éviter les zones à obione et respecter la morphologie du site et plus particulièrement le réseau de drainage existant :

- interdiction de labourer les filandres (= chenaux naturels)
- interdiction de colmater artificiellement par déplacement de matériaux les filandres

Les travaux du Hourdel sont réalisés par l'entreprise Freté et les travaux du Crotoy sont effectués par les ramasseurs de végétaux marins eux-mêmes.

Avant le début des travaux, le GEMEL évalue les zones les plus denses en spartine (Figure 2) pour que ce soit celles-ci qui soient travaillées prioritairement, ainsi que les zones qui n'ont pas été travaillées l'année précédente.

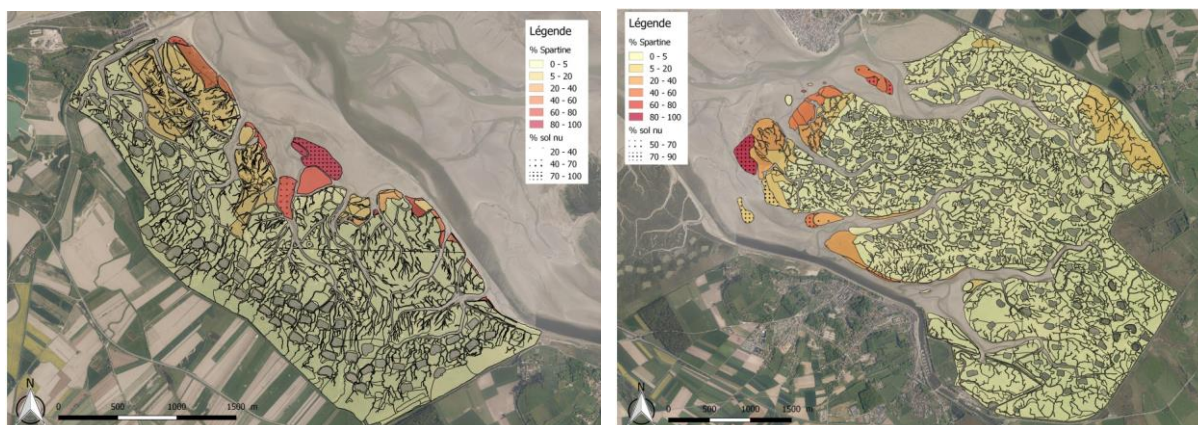


Figure 2 : Répartition de la Spartine en baie de Somme (pourcentage de recouvrement en 2017)

Après la réalisation des travaux, le GEMEL se rend sur les concessions pour faire le relevé des zones travaillées et en connaître les superficies. Cette année, les travaux ont débuté mi-décembre 2019 et se sont terminés en février 2020. 2 équipes de 2 se sont rendues le 4 mars 2020 sur les concessions pour vérifier les surfaces travaillées.

La surface maximale de labours de spartine préconisée était au Hourdel de 54,3 ha (répartie sur 3 zones) et au Crotoy de 45,3 ha (réparties sur 6 zones) (Figure 3). La surface réellement labourée est sur la concession du Crotoy de 25 ha (Figure 4) et sur la concession du Hourdel de 13,5 ha (Figure 5). Sur cette dernière, l'ensemble de ce qui était préconisé n'a pas été travaillé.

Sinon les labours ont correctement été réalisés : pas de colmatage de filandre, ni de mottes de terres laissées, ni de labours significatifs d'obione.

Préconisation des travaux de labours 2020

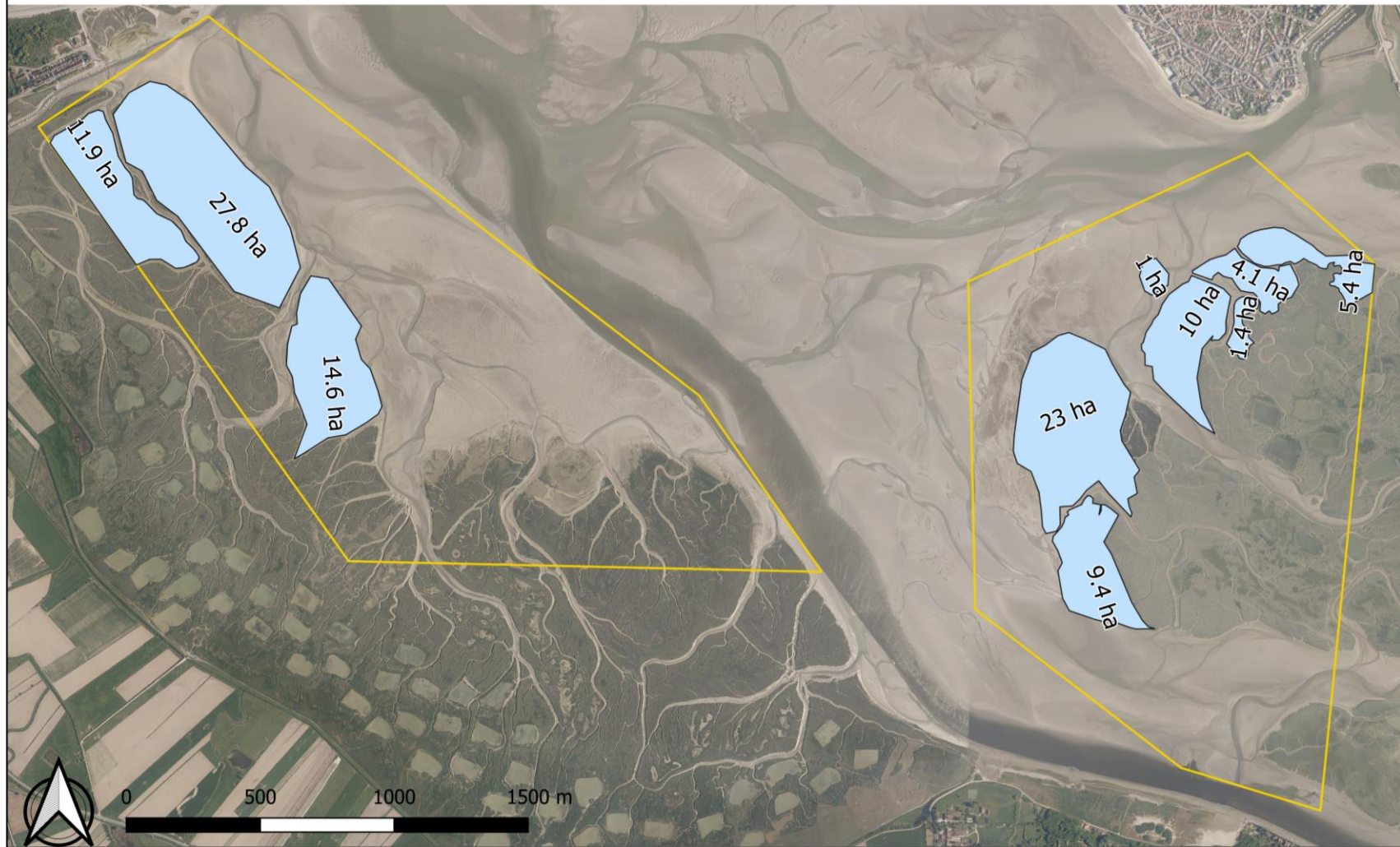


Figure 3 : Préconisation des zones de spartine à labourer en 2020

Travaux de labours 2020 - Crotoy

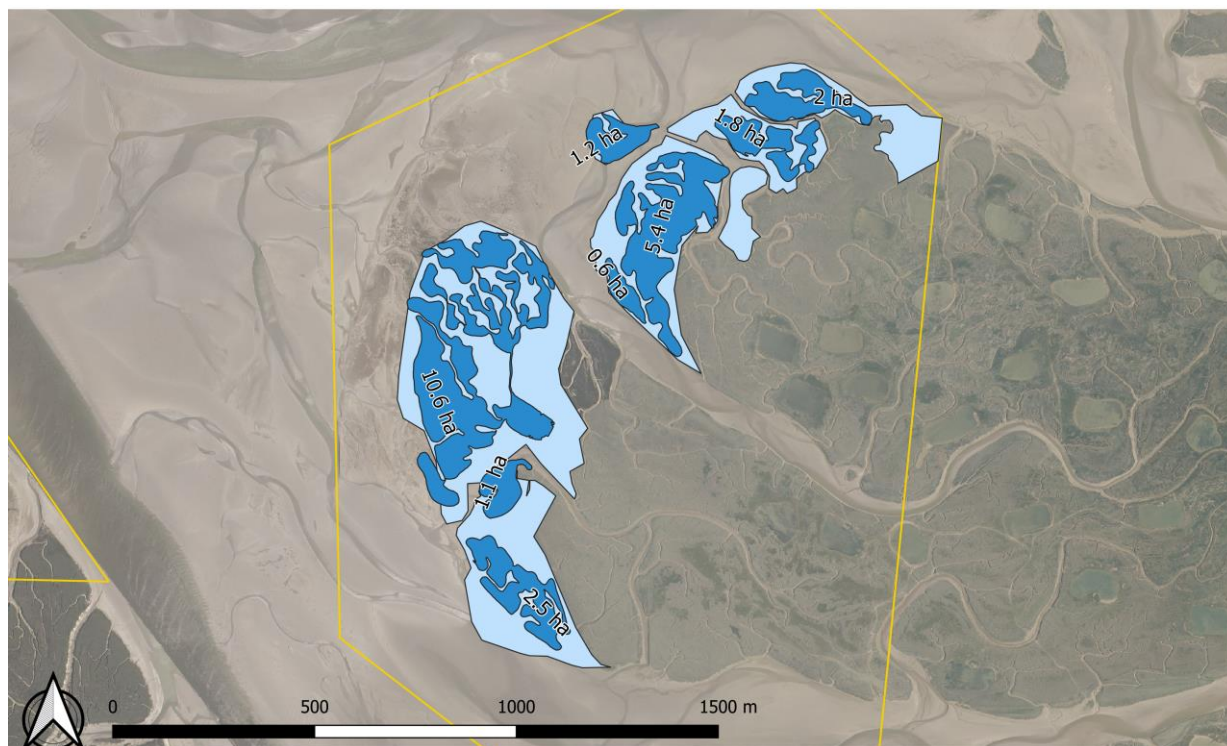


Figure 4 : zone des travaux réalisés au Crotoy en 2020 (illustration du haut) et photographies illustrant la qualité des travaux (illustrations du bas)

Travaux de labours 2020 - Hourdel

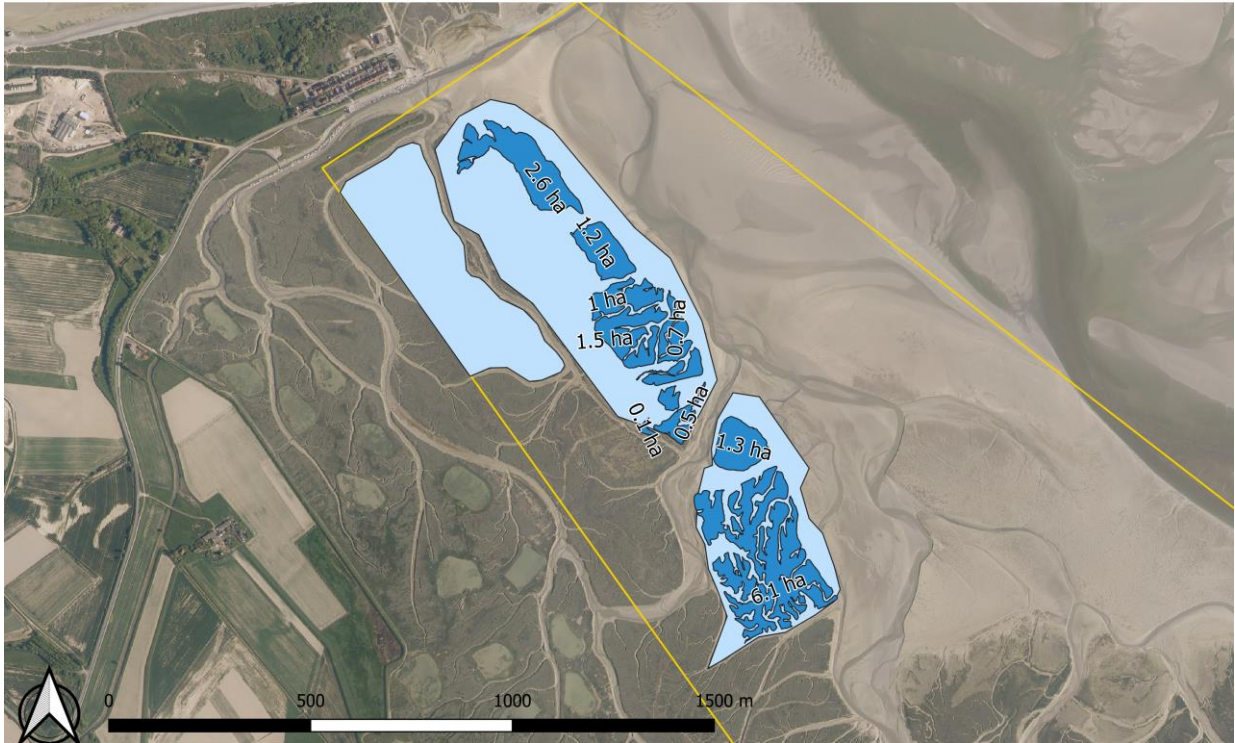


Figure 5 : zone des travaux réalisés au Hourdel en 2020 (illustration du haut) et photographies illustrant la qualité des travaux (illustrations du bas)

Bilan des travaux à partir du renouvellement des concessions de salicornes (2017)

Tableau 2 : Bilan des zones labourées sur les concessions de végétaux marins de 2017 à 2020

Zones de la concession	N° [12-47]	N° [31-34]	N° [45-39]	N° [57-41]		
Localisation	Hourdel Ouest	Hourdel Est	Crotoy Sud	Crotoy Nord	Somme Hourdel	Somme Crotoy
Surface (ha)	83,46	56,84	61,40	47,40	140,3	108,8
Labours en 2017 (ha)	7,23	7,25	7,9	7,35	14,5	15,3
Labours en 2018 (ha)	15,9	0	6,38	3,92	15,9	10,3
Labours en 2019 (ha)	0	9,22	12,12	10,20	9,2	22,3
Labours en 2019 (ha)	13,5	0	14,2	10,8	13,5	25

2017-2018

Pour l'hiver 2017-2018, deux zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie de 36,6 ha et trois zones au Crotoy pour une superficie de 26,9 ha.

Au total, 26,2 ha ont été labourés sur la concession, avec 15,9 ha au Hourdel et 10,3 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 1), au sein des zones préconisées et en restant bien à l'intérieur de la concession. Mais à cause des intempéries, les travaux ont été menés très tardivement et l'ensemble des zones prévues n'a pas pu être travaillé. De plus, au Hourdel, certaines filandres ont été bouchées, il faudra donc être très vigilant sur ce point les années à venir.

2018-2019

Pour l'hiver 2018-2019, 5 zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie de 30,6 ha et 6 zones au Crotoy pour une superficie de 39,1 ha.

Au total, 31,5 ha ont été labourés sur la concession, avec 9,2 ha au Hourdel et 22,3 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 2), au sein des zones de concession. Au Hourdel, à cause de problèmes matériels, les travaux ont pris du retard, l'ensemble des zones prévues n'a pas été travaillé et une zone non préconisée a été labourée alors qu'il n'y avait pas de spartine. Cependant les 30 ha de labours nécessaires sont atteints grâce aux travaux conséquents du Crotoy et contrairement à l'hiver passé, aucun colmatage de filandre n'est à noter.

2019-2020

Pour l'hiver 2019-2020, trois zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie maximale de labours de 54,3 ha et six zones au Crotoy pour une superficie maximale de labours de 45,3 ha.

Au total, 38,5 ha ont été labourés sur la concession, avec 13,5 ha au Hourdel et 25 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Cartographie 3), au sein des zones de concession et des zones de labours préconisées et aucun colmatage de filandre n'est à noter.

Au Hourdel, l'ensemble des zones prévues n'a pas été travaillé.

Comme le stipule le contrat pour garder le titre des concessions de végétaux marin il faut travailler au moins 30 ha de spartine par an. Les 30 ha sont atteints grâce aux travaux conséquents du Crotoy.

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2018**



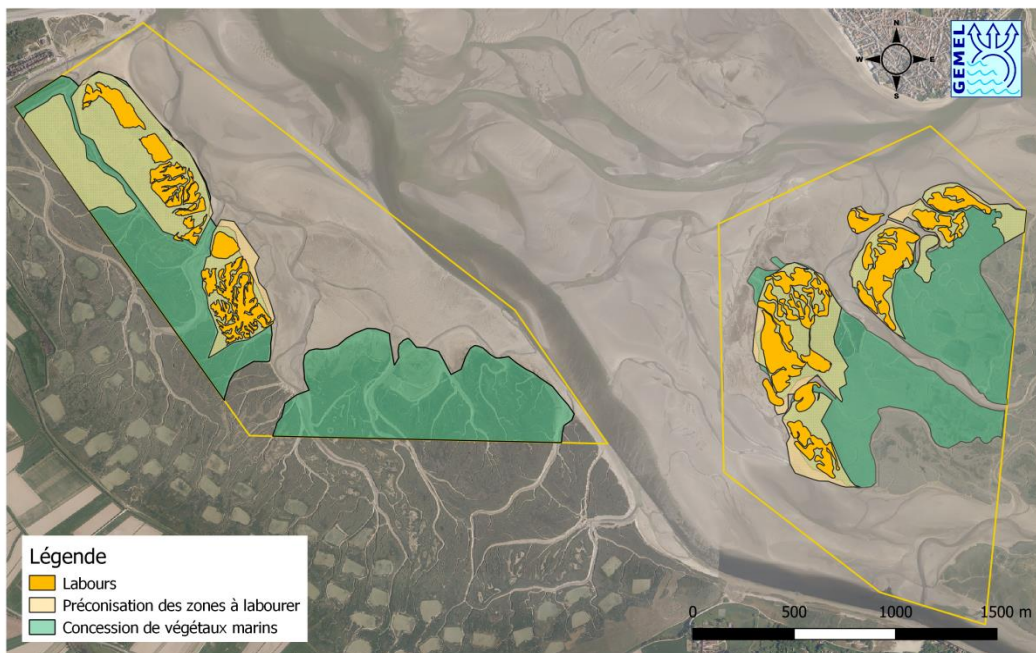
Cartographie 1 : Travaux de labours 2018

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2019**



Cartographie 2 : Travaux de labours 2019

**Demande de travaux et travaux de labours de spartine.
Année 2020**



Cartographie 3 : Travaux de labours 2020